

Projet de loi anti-briseurs de grève:

## **Une grande avancée pour les droits des travailleuses et travailleurs**

Québec, le 9 novembre 2023 – Après le dépôt de 11 projets de loi du Bloc Québécois et 33 ans de lutte acharnée, la députée de Beauport-Limoilou, Julie Vignola, s’est réjouie et a salué le dépôt d’un projet de loi gouvernemental visant à interdire les travailleurs de remplacement dans le Code canadien du travail, fruit d’un labeur sans relâche du milieu syndical et du Bloc Québécois. Le parti souhaite bonifier le projet de loi en comité et rapidement colmater la brèche, afin que le « non-sens » que constitue le recours aux briseurs de grève puisse à jamais être banni.

« C’était le but du tout premier projet de loi déposé par le Bloc Québécois, en 1990. Déjà à l’époque, le fédéral accusait un sérieux retard sur le Québec, qui a fait adopter une loi afin d’interdire le recours aux travailleurs de remplacement en 1977. En 2023, les libéraux sont littéralement 46 ans en retard pour le droit des travailleurs! C’est une avancée pour les droits des travailleurs, mais surtout un retard récupéré. Il faudra maintenant travailler rapidement, pour que le projet de loi soit en vigueur sans plus tarder. Dix-huit mois après la sanction royale c’est beaucoup trop long; il faut que justice soit faite pour les travailleuses et travailleurs », a fait valoir Mme Vignola.

En 33 ans et 11 projets de loi, les libéraux et les conservateurs ont tour à tour bloqué les projets de loi du Bloc. Dans cette même législature, le Bloc Québécois avait d’ailleurs déposé le projet de loi C-276 en mai 2022.

« La lutte, ce sont les groupes syndicaux et le Bloc qui l’ont menée, à charges répétées, avec la force de nos convictions. Le projet de loi aura notamment une incidence au conflit au port de Québec, qui perdure depuis un an et où l’administration a recours à des travailleurs de remplacement, en toute légalité, en vertu de la législation fédérale actuelle », a souligné la députée bloquiste.

« Le recours aux travailleurs de remplacement vient directement affaiblir l’ultime moyen de pression que constitue la grève pour les travailleurs. Sous le code fédéral, les conflits de travail sont en moyenne deux fois plus longs que sous celui du Québec. Le recours aux travailleurs de remplacement lors d’un conflit de travail ne vient que rehausser la tension entre les parties plutôt que susciter le déblocage d’une négociation. Nous comptons bien talonner le gouvernement jusqu’au bout et travailler en comité le projet de loi déposé aujourd’hui afin qu’il devienne rapidement loi », a conclu Julie Vignola.

-30-

Source :  
David Rompré  
Directeur du bureau de circonscription  
Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou  
418-717-5462 / [david.rompre.308@parl.gc.ca](mailto:david.rompre.308@parl.gc.ca)